

Les démarches

pour l'apprenti·e



Janvier

Dès janvier, définis ton projet professionnel

Quel secteur d'activité me plaît ? Quel(s) métier(s) je souhaite exercer ? Que dit le marché de l'emploi sur ce secteur, sur ce(s) métier(s) ?

Février

Dès février, informe-toi sur les offres de formation correspondant à ton projet professionnel

auprès des CIO, Missions locales, PAIO (Permanences d'Accueil, d'Information et d'Orientation), CIDJ (Centres d'Information et de Documentation pour la Jeunesse), GREF, salons/forums, sur le site greta-bretagne.

Constitue-toi une liste d'entreprises à contacter

et renseigne-toi sur leurs activités. Rédige CV et lettres de motivation (le GRETA-CFA peut t'y aider).

Conseil

Tiens un tableau de bord afin de suivre chacune de tes démarches (nom de l'entreprise, contact, date, coordonnées, réponse, relance, ...) et consulte le GRETA-CFA qui peut te communiquer des offres.

Avril

En avril, commence à candidater auprès des employeurs

candidatures spontanées, petites annonces (presse, Internet, Pôle emploi, Mission locale, Indeed...). Puis relance-les par téléphone.

RDV aux journées portes ouvertes

des centres de formation sélectionnés, pour échanger avec les apprenti·e·s et formateurs, t'informer des modalités de pré-inscription, obtenir des conseils pour ta recherche d'entreprise ou encore visiter les locaux et ateliers.

Juin

De juin à septembre : inscription définitive au GRETA-CFA,

sous réserve d'avoir trouvé un employeur et signé un contrat. Ton contrat d'apprentissage peut débuter (en entreprise) au plus tôt 3 mois avant le début de la formation, et au plus tard 3 mois après.

le GRETA-CFA est fermé de mi-juillet à mi-août

Participe à une session de positionnement

mise en place par le GRETA-CFA (entretien, tests d'évaluation de compétences). Rends-toi aux entretiens de recrutement des entreprises.

Pense à

t'inscrire sur

PARCOURS SUP formations post bac
AFFELNET formations post 3^{ème}

Septembre

début de la formation

(dans la plupart des filières)

Entrées possibles en cours d'année.

Novembre

Pense à

t'affilier à la sécurité sociale



Tu pourrais ne pas être intégré·e en apprentissage (faute d'entreprise ou de place). Il est donc plus prudent de t'inscrire en parallèle dans un établissement proposant la même formation par voie scolaire.